

l'Orateur, qu'un très grand nombre de nos vieillards sont déçus et chagrinés par cette mesure.

Dans une suprême injure lancée à nos vieillards qui ne touchent que la pension de vieillesse de base, le gouvernement leur retire maintenant la prime de vie chère de 2 p. 100, qui était destinée à freiner l'érosion de leur pouvoir d'achat. Voilà parmi les changements proposés, l'un des plus discriminatoires et injustes. Il est contraire à un certain nombre de régimes de pension récents où l'on a inséré une formule d'indexation des pensions. Pourquoi le gouvernement a-t-il sciemment choisi de ne tenir aucun compte de ce principe dans le cas des pensionnés qui ne touchent que la pension de base de sécurité de la vieillesse? Pourquoi les a-t-on choisis, eux parmi tant d'autres, pour leur faire subir ce traitement injuste?

Revoyons un peu ensemble plusieurs régimes de pension que la Chambre a approuvés récemment. Il y a un peu moins d'un an, nous avons accepté le principe d'indexation des pensions dans un certain nombre de régimes différents afin d'empêcher que l'augmentation constante du coût de la vie n'avilisse le pouvoir d'achat de la pension. Voilà qui était sensé. Il faudrait par ce moyen, protéger les retraités contre l'inflation et contre une baisse de leur niveau de vie. Ayant accepté ce principe, nous l'avons donc appliqué à un certain nombre de régimes de pension qui relevaient de notre compétence. Il s'applique maintenant à la pension des fonctionnaires à la retraite, au personnel retraité de la GRC et des Forces armées, ainsi qu'aux députés retraités.

Si ces groupes ont droit à ce que leur pension soit indexée sur la hausse du coût de la vie, alors ce principe doit aussi s'appliquer à la pension de sécurité de vieillesse. Le revenu total des allocataires de cette pension qui reçoivent aussi une partie du supplément est loin de suffire. Le maximum qu'une personne seule peut retirer aujourd'hui avec la pension de base de \$80 et le supplément de \$55 représente \$135 par mois. Personne ne peut vivre convenablement avec ce montant, surtout dans les régions où le loyer prend une si grande part du chèque de pension. Il est grand temps d'établir un revenu minimal suffisant et de s'assurer que tous les Canadiens le retirent. Cela est particulièrement essentiel dans le cas de nos citoyens âgés, car ils ont peu d'occasions de retirer un revenu d'appoint une fois qu'ils ont atteint l'âge de la retraite.

Nous espérons obtenir une pension de vieillesse de \$150 par mois, plus un supplément en faveur de ceux qui n'ont pas d'autre source de revenu. La mesure législative actuelle est loin de répondre à cet objectif. Nous avions aussi espéré qu'il y aurait une disposition destinée à couvrir pleinement toute hausse future du coût de la vie. Nous estimons que cet objectif n'est pas atteint en ce qui concerne les personnes âgées qui ne touchent que la pension de base.

Je n'ai pas l'intention de parler longuement des autres aspects de ce bill. D'autres députés des différents partis ont fait ressortir combien de personnes étaient visées par cette mesure législative. D'autres lacunes de ce projet de loi ont été signalées. J'espère que l'on présentera au comité des amendements acceptables à tous les partis représentés dans cette Chambre. Au cas où ces amende-

[M. Harding.]

ments ne seraient pas présentés au comité lorsqu'il étudiera ce bill, un certain nombre d'amendements seront sans doute présentés quand le projet de loi reviendra devant la Chambre. A ce moment-là, nous pourrions nous pencher plus attentivement sur les articles du bill qui selon nous devraient être modifiés.

Pour finir, laissez-moi vous dire qu'il est honteux qu'on n'ait pas relevé convenablement la pension de base. Le Canada doit pouvoir se permettre d'offrir mieux que \$80. Avec un niveau de vie parmi les plus élevés du monde, il peut trouver un moyen de s'assurer que le revenu total du pays soit un peu mieux réparti que ne le propose cette mesure. Laissez-moi vous dire que les pensionnés ne vont pas être aussi facilement satisfaits; nous n'avons pas l'intention d'abandonner la lutte pour leur donner une pension meilleure que celle que le gouvernement consent à leur accorder avec la ladrerie habituelle qui le caractérise.

L'hon. M. Pepin: Il y a 30 ans que vous persistez à demander toujours plus.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Harding: Tant mieux, monsieur l'Orateur; nous ne voyons aucun inconvénient à ce que le ministre se plaigne du fait que notre parti lutte en faveur des déshérités. Nous continuerons. Nous continuerons en fait jusqu'à ce que la pauvreté ait disparu au Canada et que nous ne devions plus harceler ce gouvernement à longueur d'année pour qu'il fasse son travail. Une société juste, cela sous-entend des objectifs et des buts et il conviendrait d'agir dans ce sens, mais vous ne le faites pas. C'est pour cette raison que nous exigeons aujourd'hui que l'on prenne des initiatives.

• (3.30 p.m.)

M. Béchar: C'est ce que nous faisons.

M. Harding: Il y a des gens qui parlent de progrès et dont on pense qu'ils ont des vues progressistes, mais qui s'accrochent d'une pareille mesure législative dans le Canada de 1970.

Pour terminer, je dirai que c'est une honte que d'offrir à nos vieillards une pension de base de \$80. Il est effarant de constater que nous sommes capables de faire tant pour d'autres catégories de retraités, mais que le gouvernement ne voit pas de raison de se frapper et de sortir de sa torpeur parce que ces gens-là ne disposent d'aucun moyen de pression. C'est pour moi une grande déception que de voir le ministre et le gouvernement, après s'être penchés durant des mois entiers sur la sécurité du revenu des Canadiens, nous présenter ce genre de bill, en vertu duquel les pauvres sont appelés à venir en aide aux pauvres. Vous avez reçu des propositions sur la réforme fiscale—pourquoi ne donnez-vous pas suite à certaines d'entre elles, afin d'accorder ainsi à nos vieillards la chance qui aurait dû leur échoir il y a plusieurs années?

M. J. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je parlerai brièvement. Les questions essentielles ont été soulevées au cours du présent débat mais, comme dans la plupart des cas ici et aux comités, les